

**L'EDUCATION THERAPEUTIQUE  
PAR LES DIABETOLOGUES LIBERAUX**

**D'UNE REALITE QUOTIDIENNE A LA  
NECESSITE D'UNE RECONNAISSANCE**

**Dr Patrick BOUILLOT**

**Endocrinologue-Diabétologue**

**Vice-président de la FENAREDIAM**

# LE DIABETOLOGUE

- Le diabète est une maladie chronique
- La relation avec le patient est destinée à s'inscrire dans la durée
- La nécessité d'éduquer le patient s'est depuis longtemps imposée
  - pour qu'il devienne actif dans le traitement de sa maladie
  - pour qu'il acquiert une autonomie
- Le diabète est le prototype même de la maladie qui a fait émerger l'éducation thérapeutique

# LE MEDECIN LIBERAL

- Relation privilégiée médecin-patient, le colloque singulier
- Soins individuels
- Collaboration avec les équipes hospitalières
- Collaboration avec les autres professionnels de santé libéraux
- Paiement à l'acte

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL

- Doit apprendre au patient
  - à comprendre sa maladie
  - à adapter son alimentation et son activité physique
  - à comprendre et gérer son traitement
  - à maîtriser des gestes techniques
- En tenant compte
  - de ses connaissances et de ses capacités à acquérir des connaissances, de ses représentations de la maladie, de sa personnalité
  - de son mode de vie
  - de ses projets, motivations et désirs personnels
  - de la qualité de vie

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL

- Acquiert empiriquement
  - un savoir-faire
  - une expérience
  - une compétence
- Fait souvent des consultations mixtes
  - soins/éducation thérapeutique
  - mais l'éducation est indissociable des pratiques de soins
- Doit organiser, formaliser un certain nombre d'actes
  - pour une meilleure efficacité
  - pour une meilleure collaboration avec les autres professionnels: il existe des « réseaux virtuels »

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL

- Peut créer et/ou utiliser des outils
  - dossier personnel d'éducation ou fiches à intégrer au dossier patient ou à remettre au patient
  - dossier d'éducation partagé avec d'autres professionnels
  - documents pédagogiques visuels: affiches, fiches, livrets, classeurs,...
  - documents remis au patient: schémas d'aide à la décision, carnets et fiches de traitement, guide alimentaire personnalisé, guides techniques pour l'utilisation de certains matériels,...
  - documents d'évaluation

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

- Éducation individuelle
  - Elle n'est pas moins pertinente que l'éducation collective
  - Elle est complémentaire de l'éducation collective
  - Elle est personnalisée, en prise directe avec le diagnostic éducatif
  - Elle permet un suivi éducatif, une éducation continue
- Éducation collective
  - Difficile à mettre en œuvre en raison de l'absence d'honoraires conventionnels, seul le paiement à l'acte individuel étant reconnu par l'assurance maladie
  - Mais parfaitement envisageable

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

## LES FORMATIONS

- Acquisition de compétences pédagogiques complémentaires
- Formations méthodologiques à l'éducation thérapeutique
- Acquisition d'une culture d'amélioration de la qualité
- Formation continue

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

## Collaboration FENAREDIAM-IPCEM

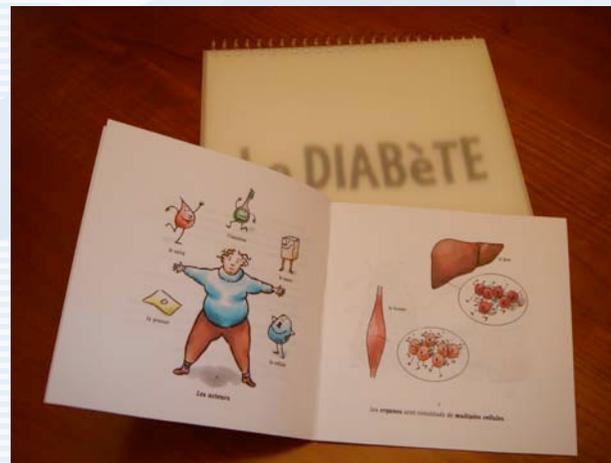
- Création d'un programme spécifique de formation
- 3 forums, 5 jours
- Rédaction d'un mémoire (exemples d'expériences) ou d'un rapport d'expérience professionnelle

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

## Formation FENAREDIAM-IPCEM

- Aide à l'organisation pratique des séances d'éducation
    - Diagnostic éducatif
    - Contrat d'éducation
    - Planification
    - Évaluation
    - Suivi éducatif
  - Méthodes pédagogiques
    - Techniques collectives
    - Guidance individuelle
  - Création d'outils pédagogiques: classeur imagier, ardoise diététique
- 

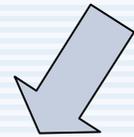
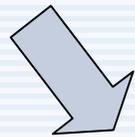
# LE CLASSEUR IMAGIER



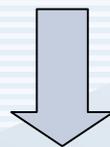
# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

EXPERIENCE

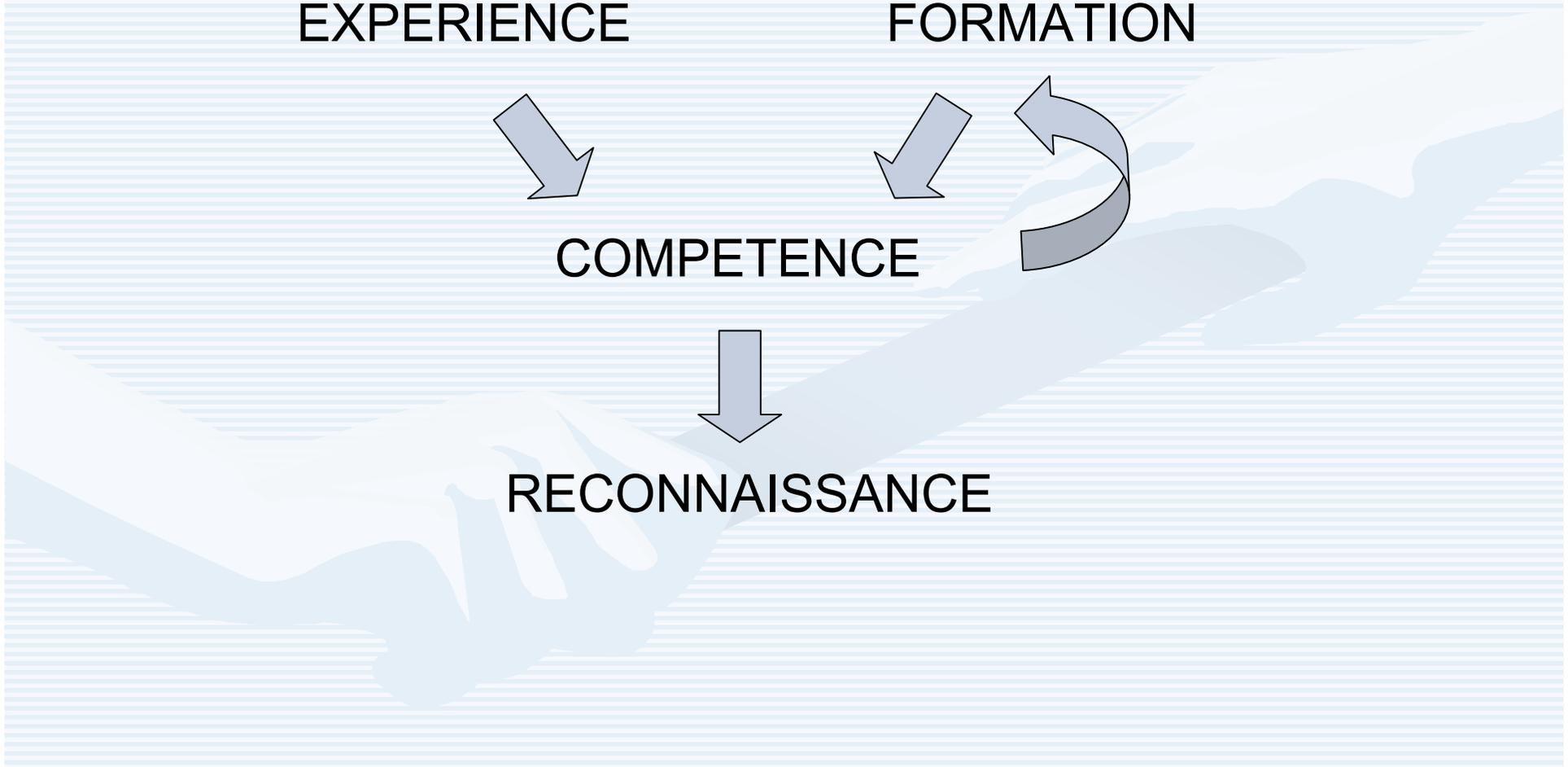
FORMATION



COMPETENCE



RECONNAISSANCE



# EDUCATION THERAPEUTIQUE QUELLE RECONNAISSANCE?

- L'assurance maladie ne prend en charge que les actes d'éducation thérapeutique réalisés dans le cadre des réseaux, ou beaucoup plus exceptionnellement, hors réseaux, dans le cadre d'accords locaux avec les caisses à titre expérimental
- C'est donc l'assurance maladie qui décide qui pourra bénéficier ou non d'une prise en charge via les cahiers des charges des réseaux mais c'est une première reconnaissance
- L'éducation thérapeutique réalisée dans les établissements n'est pas non plus reconnue

# LES RESEAUX

- Grande diversité: constitution, objectifs, acteurs impliqués
- Aucune certitude de pérennité
- État expérimental souvent
- Une minorité de patients concernés pour des coûts souvent élevés
- Aucune exigence sur la formation initiale des soignants à l'éducation thérapeutique

# LES RESEAUX ET LES DIABETOLOGUES LIBERAUX

- Place incertaine, souvent inexistante
- Transfert de compétences
  - vers d'autres professionnels
  - sans concertation ni approbation ni validation par les sociétés savantes et les instances représentatives
  - acceptable car expérimental
- Assurance qualité insuffisamment prise en compte
- Manque d'objectivité dans l'évaluation souvent
- « Cheval de Troie » de l'assurance maladie

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

- Les diabétologues libéraux revendiquent la place de l'éducation thérapeutique dans le cadre de l'exercice libéral de la diabétologie
- Lorsqu'ils ont acquis la compétence, ils demandent une rémunération spécifique
  - cotation des actes d'éducation inscrits à la nomenclature selon un descriptif et une typologie validés par l'assurance maladie
  - forfait pour un programme d'éducation thérapeutique défini et validé
  - en individuel ou en groupe

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'ASSURANCE MALADIE

## Les soucis de l'assurance maladie

- Champs de l'éducation thérapeutique
- Définition des actes d'éducation thérapeutique
- Les soignants impliqués
- Modalités de paiement
- Coût prévisible

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'ASSURANCE MALADIE

## Les réponses des diabétologues libéraux

- Patients concernés: diabétiques pris en charge en consultation (type 1 et type2)
- Typologie précise des actes en concertation avec l'assurance maladie (contenu contractuel incluant l'évaluation), création de consultations spécifiques
- Soignants impliqués: médecins spécialistes pouvant prouver leur compétence (par des formations spécifiques validées notamment)
- Paiement à l'acte ou au forfait, en individuel ou en groupe

# LE DIABETOLOGUE LIBERAL ET L'ASSURANCE MALADIE

## Les réponses des diabétologues libéraux

- Coût prévisible:
  - Courage politique
  - Prévention et son bénéfice à moyen et long termes
  - Reconnaissance des professionnels qui s'impliquent
  - Moins onéreux qu'au sein d'un réseau permettant de toucher un plus grand nombre de patients

# CONCLUSION

- Les diabétologues libéraux de la FENAREDIAM ont montré
  - qu'ils connaissent l'éducation thérapeutique
  - qu'ils pratiquent l'éducation thérapeutique
  - qu'ils ont la volonté d'améliorer leurs pratiques
    - Dans un souci d'amélioration de la qualité
    - Dans un souci de collaboration avec les autres professionnels

# CONCLUSION

- Les diabétologues libéraux de la FENAREDIAM demandent la reconnaissance de cette pratique de l'éducation thérapeutique
  - Dès lors qu'ils sont à même de prouver leur compétence
  - Par une rémunération spécifique
  - Pour valoriser l'éducation thérapeutique
    - Auprès des patients
    - Auprès des collègues qui n'ont pas encore suivi de formations spécifiques
    - Auprès des autres professionnels de santé